

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 10 juillet 2009  
\*\*\*\*\*

N° 2009-16

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil neuf, le 10 juillet à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Richard MASSEGLIA, Vice-Président, en l'absence de M. Jean CAMBON empêché.
Présents :	9	
Date de la convocation :	02 juillet 2009	

**Présents :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONSANG, GUIRBAL, LAMOLINAIRIE, LATOUR, LAVABRE, MASSEGLIA et ROUCOLLE.

**Absents excusés :** MM. AJAS, CAMBON, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES, MASSAT et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. LARREY (Payeur Départemental),  
Mlle Christine LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

REÇU A LA PREFECTURE  
LE: 22 JUL. 2009

### OBJET : Déchets verts - Déchets bois - Filière bois-énergie

Avec la généralisation récente des déchetteries, la récupération de déchets particuliers comme les déchets verts ou les déchets de bois se trouve de ce fait favorisée et facilitée.

La question peut désormais se poser de la maîtrise d'équipements dédiés au traitement de ces déchets.

La possibilité d'une telle évolution a été anticipée dans le cadre de la modification des statuts du Syndicat Départemental de 2005 avec l'introduction à titre optionnel de la compétence « aménagement et gestion d'équipements propres à certains déchets (plateforme de déchets verts, ...) » (art 3-B des statuts).

Par ailleurs, concernant les déchets de bois, le développement attendu de la filière bois-énergie ne peut que renforcer l'intérêt d'équipements multifonctions (bois et déchets verts notamment).

Concernant le développement de cette filière, une étude est actuellement en cours sous l'égide du Syndicat Départemental de l'énergie (SDE) visant à une approche globale et cohérente de la filière bois-énergie sur l'ensemble du territoire départemental :

- état des gisements de bois sous toutes ses formes (déchets, sous-produits,...),
- état des besoins potentiels (renouvellement ou création de réseaux de chaleur).

Il apparaît d'ores et déjà qu'une structuration de la filière passe notamment par l'aménagement de plateformes de stockage/broyage constituant un des éléments clefs à la jonction entre les gisements potentiels en amont et les besoins de consommation en aval.

Le Conseil Général souhaite s'engager dans cette démarche au même titre que la Région, l'ADEME et l'Union Européenne (FEDER) et favoriser l'aménagement progressif de tels équipements qui apporteraient par ailleurs une solution pour l'élimination des déchets d'élagage.

Aussi, dans un souci d'optimisation de moyens, un rapprochement pourrait être opéré avec les quais de transfert des déchets ménagers aussi bien sur le plan de la localisation, de la maîtrise d'ouvrage qui pourrait être assurée par le Syndicat Départemental que du financement apporté par le Conseil Général et les autres partenaires potentiels cités précédemment.

D'un point de vue opérationnel, il s'agirait d'une démarche progressive, en fonction du développement des projets de réseau de chaleur.

A l'heure actuelle, les projets les plus avancés concernent les réseaux de Caylus (en service depuis plusieurs années, Villebrumier et Nègrepelisse dont les mises en service sont prévues prochainement).

Ce dossier s'inscrit dans le prolongement d'une réunion d'avril 2007 où le Comité Syndical avait évoqué celui-ci pour la première fois.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le principe de réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental des Déchets, de plateformes de broyage/stockage nécessaires à la mise en place et au développement de la filière bois en Tarn-et-Garonne et au traitement localisé des déchets verts,
- approuve, compte tenu de l'état des projets en cours, la création d'une plateforme sur le site « multi-fonctions » de Nègrepelisse (quai de transfert, déchetterie, ...) pour la desserte de la partie Est du Département (rayon moyen de 50 km),
- autorise le Président du Syndicat à entreprendre les différentes démarches nécessaires (études préalables, acquisitions foncières, demandes de financement sur le principe auprès de l'ADEME, de la Région, du FEDER et du Conseil Général).

**ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE**  
**DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU**  
**REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 22 JUIL. 2009**  
**ET DE SA PUBLICATION LE 22 JUIL. 2009**  
Montauban, le 22 JUIL. 2009

**LE PRÉSIDENT,**

**Jean CAMBON**



Fait et délibéré le 10 juillet 2009

Le Président,

Jean CAMBON

